|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018 Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 1** | **Document C18/45-F** |
| **8 février 2018** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| MESURES D'EFFICACITÉ | |

|  |
| --- |
| Résumé  Conformément aux paragraphes 1 et 2 du *charge* *le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux* de la Décision 5 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, qui stipulent:  "1 de présenter chaque année au Conseil un rapport indiquant les dépenses relatives à chaque point de l'Annexe 2 de la présente Décision, et de proposer des mesures appropriées à prendre pour réduire les dépenses dans chaque domaine;  2 de tout mettre en oeuvre pour parvenir à réduire les dépenses dans un souci d'efficience et d'économie et d'inclure les économies effectivement réalisées dans les budgets globaux approuvés dans le rapport susmentionné qui sera présenté au Conseil."  Le présent document fait le point sur la mise en oeuvre des mesures d'efficacité décrites dans l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Busan, 2014).  Suite à donner  Le Conseil est invité à **approuver** le présent rapport.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [*Décision 5 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires*](https://www.itu.int/pub/S-CONF-ACTF-2014/fr) |

# Introduction

1 Le présent document a pour objet de faire le point sur la mise en oeuvre des trente mesures d'efficacité décrites dans l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires.

2 Dans les Documents C15/45, C16/45 et C17/45, il a été rendu compte au Conseil des mesures à mettre en oeuvre pour chacun des deux exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017, respectivement. Grâce à ces mesures, 24,4 millions de CHF d'économies ont été dégagés en 2014‑2015 et on estime que 17 millions de CHF d'économies supplémentaires seront dégagés au cours de l'exercice biennal 2016-2017.

3 A sa session de 2017, le Conseil a demandé que les résultats obtenus concernant la mise en oeuvre des mesures d'efficacité soient présentés sous la forme d'un tableau.

4 Le Tableau 1 (pages 3 à 8) présente ces économies au titre de chaque point de l'Annexe 2, comme demandé, et fournit également une liste des économies supplémentaires, s'élevant à 13,3 millions de CHF, découlant de différentes mesures d'efficacité à prendre au cours de l'exercice biennal 2018-2019, comme approuvé par le Conseil à sa session de 2017 (principalement à travers le programme de départ volontaire et à un taux de vacance d'emploi de 5%). Le tableau montre uniquement les points pour lesquels des économies significatives ont été réalisées; toutefois, des économies ont été faites au titre de la plupart des points.

5 Ces économies réalisées sur la période biennale ne sont pas nécessairement des réductions nettes par rapport à l'exercice biennal précédent. Certaines sont des réductions par rapport aux chiffres soumis initialement par les Bureaux/Départements, tandis que d'autres portent sur la période considérée et ne seront pas nécessairement récurrentes. La plupart des réductions sont compensées par la hausse des coûts pour la période suivante.

6 L'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires donne une liste de trente mesures de réduction des charges. Toutes ces mesures ayant été pleinement mises en oeuvre, la marge pour réaliser de nouvelles économies grâce à ces mesures est assez faible.

7 Il pourrait être possible de réaliser des économies supplémentaires en poursuivant la centralisation des tâches d'ordre financier et administratif (uniquement au sein du Secrétariat général), en regroupant les manifestations et en réduisant le nombre de missions.

8 Il convient d'identifier des mesures d'efficacité nouvelles et innovantes afin d'aider à équilibrer les budgets futurs et de contribuer à optimiser l'utilisation des ressources financières de l'Union.

Tableau 1 – Mesures d'efficacité

|  |  | En milliers CHF | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Mesures d'efficacité (Décision 5 de la PP‑14 – Annexe 2) | 2014-2015 | 2016-2017 | 2018-2019 | Total |
| 1 | Mise en évidence et suppression des doubles emplois (et du recoupement des fonctions, des travaux, des ateliers et des séminaires) et centralisation des tâches d'ordre financier et administratif, afin d'éviter les manques d'efficacité et de tirer profit d'une spécialisation des effectifs | 1 529 | 1 926 |  | 3 455 |
| 2 | Coordination et harmonisation de tous les séminaires et ateliers par un groupe spécial ou un département intersectoriel centralisé, afin d'éviter qu'ils ne portent sur les mêmes thèmes, d'optimiser la gestion, la logistique, la coordination et l'appui fourni par le secrétariat, d'exploiter les synergies entre les Secteurs et de tirer avantage de l'approche globale des sujets traités |  | 205 |  | 205 |
| 3 | Participation pleine et entière des bureaux régionaux à la planification et à l'organisation des séminaires/ateliers/réunions/conférences, y compris aux réunions préparatoires de ces séminaires/ateliers/réunions/conférences qui se tiennent en dehors de Genève, afin de tirer parti des compétences techniques locales et du réseau de contacts locaux et de réaliser des économies sur les frais de mission |  |  |  |  |
| 4 | Coordination maximale avec les organisations régionales en vue d'organiser au même endroit les manifestations/réunions/conférences, de partager les charges et de réduire au minimum les coûts de participation | 30 |  |  | 30 |
| 5 | Economies réalisées compte tenu de la réduction naturelle des effectifs, du redéploiement du personnel ainsi que de l'examen et de l'éventuel déclassement de postes vacants, en particulier dans les services non sensibles du Secrétariat général et des trois Bureaux, afin de parvenir à des niveaux optimaux de productivité, d'efficacité et d'efficience | 12 012 | 10 518 | 11 289 | 33 819 |
| 6 | Donner la priorité au redéploiement du personnel pour la mise en oeuvre d'activités nouvelles ou additionnelles. De nouveaux recrutements devraient être la dernière solution à envisager, tout en tenant compte de l'équilibre hommes/femmes et de la répartition géographique | 1 259 | 356 |  | 1 615 |
| 7 | Il ne devrait être fait appel à des consultants que lorsqu'aucun membre du personnel existant ne dispose des qualifications ou de l'expérience nécessaires et après confirmation écrite de la nécessité d'un tel recrutement par la direction | 40 | 267 |  | 307 |
| 8 | Moderniser la politique de renforcement des capacités pour que les fonctionnaires, y compris ceux des bureaux régionaux, puissent acquérir des compétences multisectorielles, afin d'améliorer la mobilité du personnel et sa flexibilité dans l'optique d'une réaffectation à de nouvelles activités ou à des activités additionnelles | 30 |  |  | 30 |
| 9 | Le Secrétariat général et les trois Secteurs de l'Union devraient réduire le coût de la documentation des conférences et des réunions en organisant des manifestations/réunions/conférences sans papier et en encourageant l'adoption des TIC comme solution de remplacement viable et la plus durable | 1 834 | 235 | 1 765 | 3 834 |
| 10 | Réduire au strict minimum nécessaire l'impression et la distribution de publications de l'UIT promotionnelles/ne générant pas de recettes | 309 | 538 |  | 847 |
| 11 | Mise en oeuvre d'initiatives visant à faire de l'UIT une organisation entièrement sans papier, par exemple en mettant à disposition uniquement en ligne les rapports des Secteurs et en adoptant des mesures comme les signatures numériques, les médias numériques, les activités publicitaires et promotionnelles sur support numérique, entre autres |  | 600 |  | 600 |
| 12 | Examen des économies possibles en ce qui concerne les services linguistiques (traduction, interprétation) assurés pour les réunions des commissions d'études et les publications, sans préjudice des objectifs énoncés dans la Résolution 154 (Rév. Busan, 2014) | 340 | 147 |  | 487 |
| 13 | Evaluation et utilisation d'autres méthodes de traduction susceptibles de faire baisser le coût des traductions tout en maintenant, voire en améliorant, la qualité actuelle et la précision de la terminologie des télécommunications/TIC | 2 820 |  |  | 2 820 |
| 14 | Mise en oeuvre des activités du SMSI par le biais du redéploiement du personnel responsable de ces activités, dans les limites des ressources existantes et, le cas échéant, au titre du recouvrement des coûts et de contributions volontaires |  |  |  |  |
| 15 | Examen du nombre de réunions des commissions d'études et de leur durée, en vue de réduire leurs coûts ainsi que ceux afférents à d'autres groupes |  |  |  |  |
| 16 | Evaluation des groupes régionaux créés par les commissions d'études de l'UIT, pour éviter tout double emploi et tout chevauchement des activités |  |  |  |  |
| 17 | Limitation de la durée des réunions des groupes consultatifs à trois jours par an au maximum, avec interprétation | 176 |  |  | 176 |
| 18 | Réduction du nombre et de la durée des réunions traditionnelles des groupes de travail du Conseil, dans la mesure du possible |  |  |  |  |
| 19 | Réduction au strict minimum nécessaire du nombre de groupes de travail du Conseil, en les intégrant dans un plus petit nombre de groupes et en mettant fin à leurs activités, si aucune évolution n'a été constatée dans leur domaine d'activité |  |  |  |  |
| 20 | Examen à intervalles réguliers du niveau de réalisation des buts, des objectifs et des produits stratégiques, en vue d'accroître l'efficacité au moyen d'une réaffectation des crédits budgétaires, si nécessaire |  |  |  |  |
| 21 | Pour ce qui est des nouvelles activités, ou de celles qui supposent des ressources financières supplémentaires, une évaluation de la valeur ajoutée doit être faite afin de justifier en quoi les activités proposées diffèrent des activités en cours ou comparables, et d'éviter tout chevauchement d'activités ou double emploi |  |  |  |  |
| 22 | Examen approfondi de la portée des initiatives régionales, de leur localisation et des ressources qui leur sont attribuées, des produits et de l'assistance fournie aux membres, de la présence régionale, aussi bien dans les régions qu'au siège, ainsi que des résultats de la CMDT et du Plan d'action de Dubaï, et financés directement en tant qu'activités sur le budget du Secteur | 572 | 1 100 |  | 1 672 |
| 23 | Réduction des frais de mission, par l'élaboration et la mise en oeuvre de critères visant à réduire les frais de voyage. Ces critères devraient viser à réduire au minimum le nombre de voyages en mission, à augmenter le nombre minimal d'heures nécessaires pour avoir un siège en classe affaires, à faire passer le préavis à 30 jours, à réduire autant que possible l'indemnité journalière de subsistance supplémentaire, à privilégier l'affectation de personnel venant des bureaux régionaux ou des bureaux de zone, en limitant la durée des missions ainsi qu'en favorisant la représentation commune aux réunions, en rationalisant le nombre de fonctionnaires des différents Départements/Divisions du Secrétariat général et des trois Bureaux qui sont envoyés en mission | 1 472 | 920 |  | 2 392 |
| 24 | Réduction et/ou suppression des déplacements pour assister aux réunions dont les travaux sont retransmis en direct sur le web et sous-titrés, y compris la présentation à distance de documents et de contributions à ces réunions |  |  |  |  |
| 25 | Améliorer et privilégier les méthodes de travail internes électroniques, afin de réduire les voyages entre Genève et les bureaux régionaux et vice versa |  |  |  |  |
| 26 | Compte tenu du numéro 145 de la Convention, il faut étudier la possibilité de recourir à toute une série de méthodes de travail électroniques, afin de réduire, le cas échéant le coût, le nombre et la durée des réunions du Comité du Règlement des radiocommunications dans l'avenir et de ramener, par exemple, de quatre à trois le nombre de réunions par année calendaire | 237 |  |  | 237 |
| 27 | Mise en place de programmes d'incitation, tels que des taxes en rapport avec l'efficacité, des fonds d'innovation et d'autres moyens permettant de définir des méthodes intersectorielles innovantes destinées à améliorer la productivité de l'Union |  |  |  |  |
| 28 | Supprimer autant que possible la télécopie et le courrier postal traditionnel pour les communications entre l'Union et les Etats Membres et les remplacer par les méthodes de communication électronique modernes |  | 10 |  | 10 |
| 29 | Appeler les Etats Membres à réduire au strict minimum le nombre de questions devant être examinées par les CMR |  |  |  |  |
| 30 | Toute autre mesure adoptée par le Conseil |  |  |  |  |
| 31 | Autres mesures prises par la direction de l'UIT | 1 787 | 224 | 250 | 2 264 |
| Total | | **24 447** | **17 046** | **13 304** | **54 797** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_